

REGLEMENT DE LA CUISINE **Salle Olympie ou Athéna**

La cuisine peut être mise à disposition pour les utilisateurs de la Salle Olympie ou Athéna.

- 1) Elle est équipée d'une table de cuisson (4 feux), d'un four, d'une hotte aspirante, d'une friteuse et d'un meuble chauffe assiette ainsi qu'un meuble de rangement de vaisselle.
- 2) Un lavabo 2 bacs, une machine à laver la vaisselle, un robinet rince vaisselle, un chauffe eau
- 3) Un réfrigérateur et un congélateur, la vaisselle est mise à disposition sur demande de l'utilisateur
- 4) Les utilisateurs de la Cuisine devront se conformer aux modes d'emploi affichés. Le règlement de la Salle fait également valeur pour la cuisine.
- 5) Tout matériel de cuisine doit être nettoyé après usage (four, plaques de cuisson, friteuse, évier, réfrigérateur et congélateur.
- 6) La machine à laver la vaisselle doit être nettoyée et vidangée de l'eau usagée.
- 7) Après chaque utilisation le sol doit être nettoyé et lavé. La vaisselle devra être lavée et rangée dans les différents bacs.
- 8) Il est interdit de verser l'huile de friture usagée dans le lavabo ou dans les siphons et dans les avaloirs. Elle devra être mise dans un contenant et emmenée par l'utilisateur.
- 9) Chaque utilisateur doit trier les déchets et respecter scrupuleusement les consignes de tri
- 10) En cas de dégâts le demandeur s'engage à faire la déclaration à la Mairie lors du retour des clés.

Les frais de remise en état des lieux et le remplacement du matériel seront facturés en plus du prix de la location et la caution ne sera restituée qu'après le paiement.

Le Maire de Réding,

Denis LOUTRE

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Sebastien SEYER